

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05060

Numéro SIREN : 891 696 155

Nom ou dénomination : HEDON GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002635



Comptes annuels certifiés conformes à l'original par le président

COMPTES ANNUELS / 2021

Période du 03/12/2020 au 30/11/2021

Bilan et Compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/11/2021
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	63 020		63 020
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	63 020		63 020
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	149 560		149 560
Autres créances	74 989		74 989
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	60 122		60 122
Charges constatées d'avance (3)	5 598		5 598
TOTAL ACTIF CIRCULANT	290 269		290 269
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	353 289		353 289

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

30/11/2021

CAPITAUX PROPRES

Capital	51 898
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	89 225
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	141 123

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	60 035
Emprunts et dettes financières diverses (3)	66 722
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 527
Dettes fiscales et sociales	72 882
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	212 166
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	353 289

(1) Dont à plus d'un an (a)	54 922
(1) Dont à moins d'un an (a)	157 244
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 03/12/20 au 30/11/21 12 mois	%
PRODUITS		
Ventes de marchandises		
Production vendue	170 232	100,00
Production stockée		
Subventions d'exploitation	4 000	2,35
Autres produits	3	
Total	174 235	102,35
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	26 066	15,31
Total	26 066	15,31
MARGE SUR M/SES & MAT	148 169	87,04
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	4 026	2,37
Salaires et Traitements	97 122	57,05
Charges sociales	34 933	20,52
Amortissements et provisions		
Autres charges	2	
Total	136 082	79,94
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 087	7,10
Produits financiers	80 255	47,14
Charges financières	783	0,46
Résultat financier	79 473	46,68
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	91 559	53,78
Produits exceptionnels	15 570	9,15
Charges exceptionnelles	15 570	9,15
Résultat exceptionnel		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	2 334	1,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	89 225	52,41

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 03/12/2020 au 30/11/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS HEDON GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2021, dont le total est de 353 289 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 89 225 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 03/12/2020 au 30/11/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/11/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		78 589	15 570	63 020
Total		78 589	15 570	63 020
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				63 020

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			78 589	78 589
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			78 589	78 589
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			15 570	15 570
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			15 570	15 570

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS NEOS RECRUTEMENT 31500 TOULOUSE	1 000		100,00	
SAS HEDON TECHNOLOGIES LYON 69003 LYON 03	10 000		70,00	
HEDON SWITZERLAND SARL 99999 SUISSE	18 692		100,00	
SAS HEDON TECHNOLOGIES TOULOUSE 31500 TOULOUSE	7 000	289 210	100,00	327 313
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	63 020	63 020			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 230 147 Euro et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	149 560	149 560	
Autres	74 989	74 989	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 598	5 598	
Total	230 147	230 147	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PAR	1 333
Total	1 333

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 51 898,00 Euro décomposé en 7 414 titres d'une valeur nominale de 7,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	7 414	7,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 414	7,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 212 166 Euro et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	60 035	5 113	44 466	10 456
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 527	12 527		
Dettes fiscales et sociales	72 882	72 882		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	66 722	66 722		
Produits constatés d'avance				
Total	212 166	157 244	44 466	10 456

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

60 035

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS - FNP	4 476
DETTES PROV. S/ CP	1 090
CH. SOC. S/ CONGES A PAYER	306
ETAT - CAP	4 132
Total	10 003

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	5 598		
Total	5 598		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	170 232		170 232
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	170 232		170 232

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	91 559	2 334	89 225
Résultat comptable	91 559	2 334	89 225

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Autres informations

Montant des engagements

Les engagements pris par les dirigeants pour le compte de la société représentent un montant de 18 010 Euro.

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
CAUTION VINCENT MIRAILLES	9 005
CAUTION LOIC LUCARELLO	9 005
CAUTION BPI FRANCE	42 025
Avals et cautions	60 036
Autres engagements reçus	
Total	60 036

Dont concernant :

Les dirigeants	18 010
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

HEDON GROUP

Société Par Actions Simplifiée au capital de 51 898,00 Euro

Siège social : 8 chemin de la Terrasse

31500 TOULOUSE

891 696 155 RCS TOULOUSE

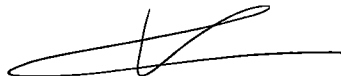
RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2021.



HEDON GROUP

Société Par Actions Simplifiée au capital de 51 898,00 Euro

Siège social : 8 chemin de la Terrasse

31500 TOULOUSE

891 696 155 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

et le vingt-deux décembre, à dix-neuf heures zéro minute,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Vincent MIRAILLES préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 7 414 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 novembre 2021,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et au directeur général,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise

VM L L

que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 novembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2021, s'élevant à 89 225,18 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 89 225,18 €

- Une somme de 4 461,26 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Soit une somme distribuable de 84 763,92 €

- Une somme de 80 000 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 10,79 €

- et le solde, soit 4 763,92 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 10,79 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 août 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

V M L L

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial portant sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de conventions réglementées intervenues au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a short vertical stroke at the end.

Un associé

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

HEDON GROUP

Société Par Actions Simplifiée au capital de 51 898,00 Euro

Siège social : 8 chemin de la Terrasse

31500 TOULOUSE

891 696 155 RCS TOULOUSE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 novembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2021, s'élevant à 89 225,18 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 89 225.18 €

- Une somme de 4 461.26 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Soit une somme distribuable de 84 763.92 €

- Une somme de 80 000 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 10.79 €

- et le solde, soit 4763.92 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 10,79 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 août 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

✓✓

Dividendes antérieurement distribués

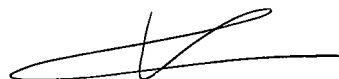
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial portant sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de conventions réglementées intervenues au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2021.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'Z' or 'L' followed by a horizontal line.